



République Française
Département : GARD
Arrondissement : Alès
SOUSTELLE - Commune

Séance du mardi 02 avril 2024

Délibération N° DE_2024_010

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	6
Date de la convocation : 19/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux avril deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de RIBOT Georges.

Présents : RIBOT Georges, COEURDACIER DE GESNES Ophelie, KUBANI Sebastien, NOGARET Jerome, PRIVAT Christian, SOLEIROL Claude

Représentés :

Excusés :

Absents : LINGERAT Celine, VOILLIOT Loic

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, COEURDACIER DE GESNES Ophelie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subventions aux associations

Le Maire expose au conseil municipal les associations doivent déposer en Mairie leur dossier de demande de subvention avant le 31 mars de chaque année.

Après étude des dossiers reçus en mairie, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer les sommes comme suit :

- Association de chasse Lamelouze/Soustelle : 1 000 euros
- Association GARA (Groupe Alésien de Recherche Archéologique) : 500 euros

Jean Pierre OZIL et Eric PRIVAT étant membres du bureau de l'Association de chasse Lamelouze/Soustelle ne prendront pas part au vote.

Ces subventions seront imputées à l'article 6574

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Georges RIBOT